

FCP AMEN PREVOYANCE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PREVOYANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PREVOYANCE arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

(i) Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2011.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Jelil BOURAOU

Tunis, le 30 Mars 2012

Bilan
31/12/2011
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>918 319</u>	<u>923 069</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	227 319	242 159
Obligations et valeurs assmilées	3.2	691 000	680 910
Placements monétaires et disponibilités		<u>240 164</u>	<u>241 498</u>
Placements monétaires			
Disponibilités	3.3	240 164	241 498
TOTAL ACTIF		<u>1 158 483</u>	<u>1 164 566</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		6 105	3 244
Créditeurs divers		946	924
TOTAL PASSIF		<u>7 051</u>	<u>4 168</u>
<u>Capital</u>	3.4	<u>1 118 197</u>	<u>1 115 892</u>
<u>Sommes distribuables</u>	3.9	<u>33 235</u>	<u>44 506</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		33 235	44 506
ACTIF NET		<u>1 151 432</u>	<u>1 160 398</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 158 483</u>	<u>1 164 566</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT

31/12/2011

(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/01/2011 au 31/12/2011	Période 01/02/2010 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	3.5	42 239	15 455
Revenus des placements monétaires	3.6	3 719	850
Total des revenus de placements		45 958	16 305
Charges de gestion des placements	3.7	12 480	8 715
Revenus Nets des placements		33 478	7 590
Autres charges	3.8	1 439	853
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 039	6 737
Régularisation du résultat d'exploitation		1 196	37 770
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		33 235	44 506
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<1 196>	<37 770>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		9 592	<6 793>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		<25 708>	20 563
Frais de négociation		<7 397>	<9 963>
Résultat non distribuable		<23 513>	3 807
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 526	10 544

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

31/12/2011

(Exprimé en dinars)

	Période 01/01/2011 au 31/12/2011	Période 01/02/2010 31/12/2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 526	10 544
Résultat d'exploitation	32 039	6 737
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 592	<6 793>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<25 708>	20 563
Frais de négociation de titres	<7 397>	<9 963>
Distributions de dividendes	<43 728>	
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	26 236	1 049 855
Souscriptions		
- Capital	82 857	1 293 100
- Régularisation des sommes non distribuables	<2 238>	<30 133>
- Régularisation des sommes distribuables	2 627	47 258
Rachat		
- Capital	<55 304>	<259 100>
- Régularisation des sommes non distribuables	439	6 254
- Régularisation des sommes distribuables	<2 209>	<9 489>
- Droit de sortie	63	1 966
VARIATION DE L'ACTIF NET	<8 966>	1 060 398
ACTIF NET		
En début de période	1 160 398	100 000
En fin de période	1 151 432	1 160 398
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	11 340	1 000
En fin de période	11 620	11 340
VALEUR LIQUIDATIVE	99,090	102,327
TAUX DE RENDEMENT	0,67%	2,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN PREVOYANCE est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 01 Février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.

AMEN INVEST a été désignée distributeur unique des titres du FCP AMEN PREVOYANCE

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2011 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6- Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
Premier marché cote permanente				
AB	300	18 592	19 596	1,70%
BNA	1500	18 720	18 027	1,57%
BTEI	468	13 576	13 960	1,21%
GIF	5100	30 683	29 320	2,55%
PGH	2619	20 301	21 405	1,86%
SFBT	752	8 654	9 784	0,85%
SOTUVER	1000	9 660	9 511	0,83%
TPR	3000	18 000	17 853	1,55%
TUNISAIR	10000	17 000	16 880	1,47%
Second marché cote permanente				
C CEMENT	5000	18 819	20 265	1,76%
Titres Sicav				
Amen Trésor Sicav	459	48 239	48 347	4,20%
Sicav Amen SA	70	2 275	2 370	0,21%
TOTAL	30 268	224 520	227 319	19,74%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat.

Le détail des obligations se présente ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
AB 2010	800	80 000	75 768	6,58%
ATL2010-1	800	80 000	65 065	5,65%
ATLESING 010	840	84 000	68 030	5,91%
CIL 2010/2/2	1 100	110 000	88 609	7,70%
HL 2010/2/2	600	60 000	48 206	4,19%
MX 2010 TB	400	40 000	41 180	3,58%
TLG 2010/2	1 000	100 000	80 423	6,98%
UNIFAC 2010	1000	100000	103 990	9,03%
TOTAL	5 540	554 000	571 272	49,62%

Le détail des emprunts d'Etat se présente comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BTA 140414	107	115 132	119 728	10,40%
TOTAL	107	115 132	119 728	10,40%

3. 3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à 240 164 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	100 000	102 931	8,94%
Avoirs en banque		137 233	11,91%
TOTAL	100 000	240 164	20,85%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant
PLACT110413	AMEN BANK	11/04/2013	102 931
TOTAL			102 931

3.4- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2011 au 31 décembre 2011 se présentent comme suit :

Capital au 01/01/2011	
Montant	1 115 892
Nombre de titres	11 340
Nombre d'actionnaires	9
Souscriptions réalisées	
Montant	82 857
Nombre de titres émis	842
Nombre d'actionnaires nouveaux	9
Rachats effectués	
Montant	-55 304
Nombre de titres rachetés	562
Nombre d'actionnaires sortants	1
Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-25 708
Régularisation des sommes non distribuables	-1 798
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	9 592
Frais de négociation de titres	-7 397
Droit de sortie	63
Capital au 31/12/2011	
Montant	1 118 197
Nombre de titres	11 620
Nombre d'actionnaires	17

3.5- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des titres OPCVM	5 514
Revenus des obligations	33 436
Revenus des actions et valeurs Assimilées	3 289
TOTAL	42 239

3.6- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des Billets de Trésorerie	2 931
Intérêts des comptes de dépôt	788
TOTAL	3 719

3.7- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 HT dinars pour la première année d'activité et 2 000 HT dinars par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération excède les 12 000 HT dinars par an.

Désignation	Période
	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Honoraires du gestionnaire	11 163
Honoraires du dépositaire	1 317
TOTAL	12 480

3.8- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel.

3.9- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constaté à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.